

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Bérengère BASTIDE et Raoul L'HERMINIER, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton des VANS lors de Commission Permanente du 7 novembre 2016 :

1 025,94 € attribués au Collège Vallée de La Beaume à Joyeuse, pour l'acquisition de matériel de nettoyage et pour la réparation de matériels de cuisine.

8 000 € répartis en faveur du Centre Social Rural Intercommunal du Pays de Valgorge et du Centre Social Revivre aux Vans, au titre de leurs démarches de prévention de la perte d'autonomie des séniors.

Au titre de la politique de l'eau :

16 985 € à la commune de St Paul le Jeune pour des travaux de protection sur les captages de « Pascal » et « Régis ».

7 800 € au Syndicat du Chassezac aux Vans pour des travaux d'entretien de la ripisylve

5 672 € au Syndicat Mixte AB Cèze à St Ambroix pour des travaux d'entretien de la ripisylve.

15 000 € alloués à la commune de Ribes au titre du dispositif « Ardèche Durable 2016 », pour la rénovation thermique de trois logements communaux.

496 759,59 € répartis au titre du Fonds de Péréquation des Droits de Mutation 2016 en faveur des 34 communes du canton, pour aider à leurs investissements en fonction de leur situation.

Au titre de l'appel à projet « Mobilyco »

103 655,67 € à la commune de Lablachère pour l'aménagement d'un espace de déplacements doux (piétons, cycles) pour accéder au futur collège de la Raze.

4 117,86 € à la commune de Joyeuse pour l'aménagement de l'entrée de l'école publique et sécurité piétonne.

30 000 € à la commune de Joyeuse pour un projet d'arrêt de car au collège et cheminement piéton.

32 000 € répartis au profit des Communautés de Communes Beaume Drobie à Joyeuse et Cèze Cévennes à St Ambroix, au titre de l'appel à projets « Ardèche Tourisme Horizon 2016 ».